



Date de la convocation :

31 août 2026

Date d'affichage :

31 août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice – 19

Présents – 18

Procuration – 1

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 12/09/2026

Reçu en préfecture le 12/09/2026

Publié le

ID : 022-212203723-20260907-DEL2026071-DE

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOILLER Benoît, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme PEDRON Estelle a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BAUD

Délibération 2026-071 / Finances locales – Subvention

Objet : Versement d'un don financier aux communes sinistrées par les incendies en Gironde

Des incendies multiples et d'une intensité exceptionnelle ont sévi dans plusieurs départements, notamment en Gironde. Suite à cette catastrophe, un fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées a été ouvert. Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles étant désastreuses, les collectivités sont invitées à aider les communes touchées pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements, et leur mission d'assistance aux populations.

Cette initiative est portée par l'Association des Maires de France (AMF). Les sommes collectées ont vocation à être reversées aux communes sinistrées par l'intermédiaire d'un fonds dédié.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'allouer une subvention d'un montant de 500 € étant donné le caractère exceptionnel de ces incendies.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'un don d'un montant de 500 € au bénéfice du fonds de soutien institué par l'Association des Maires de France.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Adrien BAUD
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire